



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 23 JUILLET 2018**

**MENTION D’AFFICHAGE**

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du **lundi 23 juillet 2018**, a été affiché par extrait dans le hall d’accueil de la Mairie, le **24 juillet 2018** dans les conditions prévues à l’article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et mis en ligne sur le site officiel de la Commune ([www.mairie-leval.fr](http://www.mairie-leval.fr)).

**CONVOCAATION**

Le **13 juillet 2018**, nous, Bernard SAULNIER, Maire de LE VAL, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le **lundi 23 juillet 2018 à 18 h 00** en salle du Conseil Municipal, à l’effet de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

1-Approbation du PV de la réunion du 4 juin 2018

**2-FINANCES**

- Restauration de la Chapelle ND de Pitié -Modifications pour les lots 3 (charpente) et 6 (restauration des décors)
- Eclairage du passage piétons sur la RD 554 (avenue Jean Moulin) - Financement via le SYMIELEC VAR (fonds de concours)
- Convention pour participation financière au fonctionnement du Centre médico-scolaire de Brignoles
- Participation financière pour l'achat de nouveaux tests psychométriques RASED pour l'équipe de psychologues scolaires de la circonscription de Brignoles
- Participation financière pour la pose d'une stèle en souvenir des victimes de l'EALAT suite à l'accident d'hélicoptères de février 2018
- Résiliation de la convention "A.P.L." passée avec l'Etat concernant la maison communale du jardin des Gorguettes

**3 - PERSONNEL COMMUNAL**

- Convention de mise à disposition d'un agent communal auprès de la Communauté d'Agglomération "Sud Sainte-Baume"

**4 - DIVERS**

- SIVAAD - Adhésion de la Commune de CHATEAUDOUBLE
- Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal
- Questions écrites
- Questions orales

## COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

Le Conseil Municipal de LE VAL, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, le **lundi 23 juillet 2018**, sous la présidence de Monsieur Bernard SAULNIER, Maire.

**A l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal était ainsi composé :**

**Présents** : MM. SAULNIER Bernard – TURINELLI Jacqueline - CULINATI Jean - GAUTIER Rémi - NAL André - VERDON Pierre - GAQUIERE Ingrid - COEURDEUIL Yves –LEBERQUIER Céline - DONADEY Sylviane -.

**Absents excusés** : MM. DEBAQUE Christian (pouvoir donné à André NAL) - COLLAIN Olivier (pouvoir donné à Yves COEURDEUIL) - BOSSUGE Brigitte (pouvoir donné à Ingrid GAQUIERE) - VERLAQUE Marie-Thérèse (pouvoir donné à Jacqueline TURINELLI) - MUNIER Denise (pouvoir donné à Bernard SAULNIER) - - VERMENOUEZ Christine (pouvoir donné à Jean CULINATI) - CEMBRANI Romain - BOULE-AMPHOUX Isabelle.

**Absents** : MM. PAZ Aymeric - FOURNEL Gilles - KINET Jean-Luc.

**soit 10 présents, 6 absents excusés ayant donné pouvoir, 2 absents excusés et 3 absents.**

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum n'est pas atteint, Monsieur le Maire déclare renvoyer la séance au lundi 30 juillet 2018 à 18h00.



LE MAIRE,  
Bernard SAULNIER